

THE BEST EVENT'S
SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE
CAPITAL DE 1 000€
SIÈGE SOCIAL : 19 BOULEVARD PASTEUR – 83400 HYERES
R.C.S. DE TOULON N°949 131 353

Procès-verbal de cession des actions

Le 27/12/2023, à 10h30

Madame GUERARD Coralie, l'associée-unique de la société THE BEST EVENT'S, SASU au capital de 1000 euros, a tenu l'assemblée générale extraordinaire.

Associés présents :

GUERARD Coralie, associée-unique président, titulaire de 100 actions, numérotées de 1 à 100, soit 100% des actions.

Madame GUERARD Coralie, associée-unique président, préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de 100 actions sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante :

- Cession des actions
- Démission de la présidence

Résolution N°1 : Cession des actions

Après avoir pris connaissance du projet de cession de ses actions sociales par de Madame GUERARD Coralie à Monsieur ROBERT-MARAIS Timothée, l'assemblée générale décide d'agréer Monsieur ROBERT-MARAIS Timothée en tant que nouveau associé-unique, à compter du 27 décembre 2023.

CG

Madame GUERARD Coralie, titulaire de 100 actions, numérotée de 1 à 100, soit 100%, décide de céder la totalité de ses actions, à compter du 27 décembre 2023 à Monsieur ROBERT-MARAIS Timothée.

Monsieur ROBERT-MARAIS Timothée, devient l'associé-unique à compter du 27/12/2023 avec 100 actions, numérotées de 1 à 100, soit 100% des actions.

L'assemblée adopte cette résolution par 100% sur 100% des voix.

Résolution N°2 : Démission de la présidence

Par la même décision, Madame GUERARD Coralie, décide de démissionner de son poste de président à compter du 27 décembre 2023. Par ailleurs, le nouveau président, sera nommé par un acte séparé.

L'assemblée adopte cette résolution par 100% sur 100% des voix.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10h50. Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Toulon, le 27/12/2023
Coralie GUERARD
certifié conforme par l'associée président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Guerard', with a long horizontal stroke underneath.